RCS : PARIS
Code greffe : 7501

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de PARIS atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2004 B 09024
Numéro SIREN : 453 473 159
Nom ou dénomination : PROXIAD ILE DE FRANCE

Ce dépôt a été enregistré le 14/09/2018 sous le numéro de dépôt 90949

DEPOT DES COMPTES ANNUELS

DATE DEPOT : 14-09-2018

N° DE DEPOT : 090949

N° GESTION : 2004B09024

N° SIREN : 453473159

DENOMINATION : PROXIAD ILE DE FRANCE

ADRESSE : 47 rue de Ponthieu 75008 Paris

MILLESIME : 2017

PROXIAD Ile de France
Comptes annuels clos le
31 décembre 2017

certifié conforme

- SOMMAIRE -

Comptes annuels

Bilan - Actif ——— 3
Bilan - Passif ——— 4
Compte de résultat ——— 5

Annexes

Règles et méthodes comptables ——— 8

Comptes annuels

Rubriques	Montant Brut	Amort. Prov.	31/12/2017	31/12/2016
Capital souscrit non appelé				
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Frais d'établissement				
Frais de développement				
Concessions, brevets et droits similaires	14 380	7 670	6 710	8 641
Fonds commercial	3 595 640		3 595 640	3 595 640
Autres immobilisations incorporelles				
Avances, acomptes sur immo. incorporelles				
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel, outillage				
Autres immobilisations corporelles	341 316	147 477	193 839	107 778
Immobilisations en cours				
Avances et acomptes				
IMMOBILISATIONS FINANCIERES				
Participations par mise en équivalence				
Autres participations				
Créances rattachées à des participations				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières	201 111		201 111	285 582
ACTIF IMMOBILISE	**4 152 447**	**155 147**	**3 997 300**	**3 997 640**
STOCKS ET EN-COURS				
Matières premières, approvisionnements				
En-cours de production de biens				
En-cours de production de services				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Avances et acomptes versés sur commandes	1 908		1 908	1 908
CREANCES				
Créances clients et comptes rattachés	3 654 594		3 654 594	2 312 480
Autres créances	1 969 823		1 969 823	1 272 035
Capital souscrit et appelé, non versé				
DIVERS				
Valeurs mobilières de placement				
(dont actions propres :)				
Disponibilités	92 729		92 729	91 159
COMPTES DE REGULARISATION				
Charges constatées d'avance	58 226		58 226	49 916
ACTIF CIRCULANT	**5 777 280**		**5 777 280**	**3 727 499**
Frais d'émission d'emprunts à étaler				
Primes de remboursement des obligations				
Ecarts de conversion actif				
TOTAL GENERAL	**9 929 728**	**155 147**	**9 774 581**	**7 725 139**

Rubriques		31/12/2017	31/12/2016
Capital social ou individuel	(dont versé :)	38 000	38 000
Primes d'émission, de fusion, d'apport			
Ecarts de réévaluation	(dont écart d'équivalence :)		
Réserve légale		3 800	3 800
Réserves statutaires ou contractuelles			
Réserves réglementées (dont rés. Prov. fluctuation cours	)		
Autres réserves (dont achat œuvres originales artistes	)		
Report à nouveau		2 713 902	2 576 389
RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)		173 581	137 512
Subventions d'investissement			
Provisions réglementées			
CAPITAUX PROPRES		**2 929 282**	**2 755 702**
Produits des émissions de titres participatifs			
Avances conditionnées			
AUTRES FONDS PROPRES			
Provisions pour risques		56 307	158 395
Provisions pour charges			
PROVISIONS		**56 307**	**158 395**
DETTES FINANCIERES			
Emprunts obligataires convertibles			
Autres emprunts obligataires			
Emprunts et dettes auprés des établissements de crédit			
Emprunts et dettes financières divers (dont empr. participatifs	)		
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			
DETTES D'EXPLOITATION			
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		3 736 791	2 309 121
Dettes fiscales et sociales		2 600 959	2 004 792
DETTES DIVERSES			
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			
Autres dettes		431 707	462 615
COMPTES DE REGULARISATION			
Produits constatés d'avance		19 535	34 514
DETTES		**6 788 991**	**4 811 042**
Ecarts de conversion passif			
TOTAL GENERAL		9 774 581	7 725 139

Rubriques	France	Exportation	31/12/2017	31/12/2016
Ventes de marchandises				
Production vendue de biens				
Production vendue de services	18 159 843	45 980	18 205 823	15 214 202
CHIFFRES D'AFFAIRES NETS	**18 159 843**	**45 980**	**18 205 823**	**15 214 202**
Production stockée				
Production immobilisée				
Subventions d'exploitation			8 496	858
Reprises sur dépréciations, provisions (et amortissements), transferts de charges			125 063	7 901
Autres produits			13	7
PRODUITS D'EXPLOITATION			**18 339 395**	**15 222 969**
Achats de marchandises (y compris droits de douane)				
Variation de stock (marchandises)				
Achats de matières premières et autres approvisionnements (et droits de douane)				
Variation de stock (matières premières et approvisionnements)				
Autres achats et charges externes			8 390 869	7 989 584
Impôts, taxes et versements assimilés			366 029	301 397
Salaires et traitements			6 068 750	4 358 939
Charges sociales			2 593 182	1 911 117
DOTATIONS D'EXPLOITATION				
Sur immobilisations : dotations aux amortissements			37 573	25 025
Sur immobilisations : dotations aux dépréciations				
Sur actif circulant : dotations aux dépréciations				
Dotations aux provisions				
Autres charges			862 833	712 190
CHARGES D'EXPLOITATION			**18 317 237**	**15 298 252**
RESULTAT D'EXPLOITATION			**22 158**	**-75 283**
OPERATIONS EN COMMUN				
Bénéfice attribué ou perte transférée				
Perte supportée ou bénéfice transféré				
PRODUITS FINANCIERS				
Produits financiers de participations				
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé				
Autres intérêts et produits assimilés				
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges				
Différences positives de change				
Produits nets sur cessions de valeurs mobiliéres de placement				
PRODUITS FINANCIERS				
Dotations financières aux amortissements, dépréciations et provisions				
Intérêts et charges assimilées			19 816	16 585
Différences négatives de change				
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
CHARGES FINANCIERES			**19 816**	**16 585**
RESULTAT FINANCIER			**-19 816**	**-16 585**
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS			**2 342**	**-91 869**

Rubriques	31/12/2017	31/12/2016
Produits exceptionnels sur opérations de gestion		2 861
Produits exceptionnels sur opérations en capital		
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges		
PRODUITS EXCEPTIONNELS		**2 861**
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	57 857	51 045
Charges exceptionnelles sur opérations en capital		
Dotations exceptionnelles aux amortissements, dépréciations et provisions		
CHARGES EXCEPTIONNELLES	**57 857**	**51 045**
RESULTAT EXCEPTIONNEL	-57 857	-48 184
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise		
Impôts sur les bénéfices	-229 096	-277 565
TOTAL DES PRODUITS	**18 339 395**	**15 225 829**
TOTAL DES CHARGES	**18 165 814**	**15 088 317**
BENEFICE OU PERTE	173 581	137 512

Annexes

Annexes aux comptes annuels

PREAMBULE

L'exercice social clos le 31/12/2017 a une durée de 12 mois.
L'exercice précédent clos le 31/12/2016 avait une durée de 12 mois.

Le total du bilan de l'exercice avant affectation du résultat est de 9 774 580 €.

Le résultat net comptable est un bénéfice de 173 580 €.

Les informations communiquées ci-après font partie intégrante des comptes annuels qui ont été établis le 30/04/2017 par les dirigeants.

La société Proxiad Participations dont le siège est situé au 47 rue de Ponthieu – 75008 Paris (SIREN : 789650033) établis des états financiers consolidés incluant sa filiale Proxiad Ile de France. La copie de ces états financiers consolidés sera disponible au siège social de Proxiad Participations.

La société PROXIAD ILE DE France faisait partie du périmètre d'intégration fiscale de la société PROXIAD CROISSANCE depuis l'exercice 2009 et jusqu'au 31/12/2012.
A compter du 01/01/2013, la société PROXIAD ILE DE France fait partie du périmètre d'intégration fiscale de la société PROXIAD PARTICIPATIONS.

Les caractéristiques de ce régime sont les suivantes :

- La charge d'impôt sur la société PROXIAD ILE DE FRANCE est comptabilisée comme en l'absence d'intégration fiscale.
- L'impôt sur les sociétés qui aurait été comptabilisé en l'absence d'intégration fiscale serait nul compte tenu des déficits antérieurs.
- L'économie d'impôt qui résulte de l'application de ce régime de fiscalité de groupe est en principe définitivement acquise à la société mère. Néanmoins, les économies d'impôts liées à l'utilisation des déficits des sociétés membres du groupe ne seront que provisoires puisque la filiale concernée pourra toujours les utiliser à son niveau.

REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de bases suivantes :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices,

et conformément au règlement ANC n°2014-03 homologué par arrêté ministériel du 8 septembre 2014

La méthode retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode du coût historique.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

a) les immobilisations

Les immobilisations incorporelles et corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires) conformément aux normes CRC 2002-10 et CRC 2004-06 qui ont été appliqué depuis le premier exercice clos le 31 décembre 2005.

Les tests de dépréciation du fonds commercial ont été réalisés selon les prescriptions des articles 214-6 à 214-9 du PCG.

Fonds commercial
En application des dispositions relatives au règlement CRC 2004-01 le mali issu de la transmission universelle de patrimoine de la société Syntonia dans la société Proxiad Ile de France a été affecté en actif incorporel en totalité pour 3 595 640 €.

Le Fonds commercial est évalué à la clôture de l'exercice à la valeur d'usage déterminée en retenant les critères appropriés au fond commercial concernée.

Suite à la transposition, au 1er janvier 2012 de la directive comptable européenne sur les actifs (2013/34/UE) et à la publication du Règlement ANC n°2015-06 du 23 novembre 2015, une analyse relative aux malis techniques a été effectuée.
L'analyse réalisée sur le mali technique a conduit à conserver la comptabilisation en immobilisations incorporelles.

Les plans d'amortissements des immobilisations ont été établis suivant la durée prévue d'utilisation des biens, à savoir :

Logiciel : 1 ou 3 ans en mode linéaire
Installation et agencement : 5 ans en mode linéaire
Mobilier et matériel de bureau : 8 ans en mode linéaire
Matériel informatique : 3 ans en mode linéaire
Mobilier : 5 à 8 ans en mode linéaire

b) Créances et dettes

Les créances et dettes sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est constituée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur nominale.

c) Crédit d'Impôt Compétitivité Emploi

Le CICE a été comptabilisé en diminution des charges de personnel comme cela est prévu dans les dispositions légales.

Le CICE des exercices 2013, 2014, 2015, 2016 et 2017 n'ont pas pu être imputés car le groupe d'intégration fiscale n'était pas redevable de l'Impôt sur les Sociétés. Il sera remboursé par l'Administration Fiscale à l'expiration du délai de 3 ans.

Ce CICE a pour objet de financer la compétitivité des entreprises à travers notamment des efforts en matière d'investissements, de formation, de recrutement, de prospection de nouveaux marchés, de constitution du fonds de roulement.

Il ne pourra ni financer une hausse de la part des bénéfices distribués, ni augmenter les rémunérations des dirigeants.

d) Provisions pour risques et charges

Des provisions sont constatées lorsque l'entreprise a une obligation à l'égard d'un tiers et qu'il est probable ou certain que cette obligation provoquera une sortie de ressources au bénéfice de ce tiers sans contrepartie équivalente.
L'estimation des provisions correspond à la sortie des ressources qu'il est probable que la société devra supporter pour remplir son obligation.

e) Changement de méthode de présentation et d'évaluation

Néant

FAITS MARQUANTS

a) Continuité de l'exploitation :

A la date de clôture, les capitaux propres de la société sont positifs. Néanmoins, l'état du passif exigible est supérieur à l'état de l'actif disponible. La continuité de l'exploitation dépend de l'engagement de soutien financier de la société mère ProxiAD Participations.

EVENEMENTS POST-CLOTURE

Néant.

Annexes aux comptes annuels (suite)

NOTES SUR LE BILAN ACTIF

Actif immobilisé

Les mouvements de l'exercice sont détaillés dans les tableaux ci-dessous :

Immobilisations brutes = 4 115 213 €

Actif immobilisé	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles	3 607 736	2 284		3 610 020
immobilisations corporelles	221 896	119 418		341 316
immobilisations financières	285 581	2 907	87 377	201 111
TOTAL	**4 115 213**	**124 609**	**87 377**	**4 152 447**

Amortissements et provisions d'actif =115 146 €

Amortissements et provisions	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles	3 455	4 215		7 670
Immobilisations corporelles	114 119	33 357		147 476
TOTAL	**117 574**	**37 572**		**155 146**

Détail des immobilisations corporelles, et amortissements en fin de période

Nature des biens immobilisés	Montant	Amort.	Valeur nette	Durée
Inst/agenc. Divers	132 307	22 243	110 064	5 ans
Mat. Bureau & informatique, mobilier	209 008	125 233	83 775	3 - 8 ans
TOTAL	**341 315**	**147 476**	**193 839**	

Etat des créances = 5 885 662 €

Etat des créances	Montant brut	A un an	A plus d'un an
Actif immobilisé	201 111	132 328	68 783
Actif circulant & charges d'avance	5 684 551	5 684 551	
TOTAL	**5 885 662**	**5 816 879**	**68 783**

Dont 1 326 766 € au titre des comptes courants avec la société mère du Groupe du groupe d'intégration fiscale, PROXIAD PARTICIPATIONS.

Annexes aux comptes annuels (suite)

Produits à recevoir par postes du bilan = 138 672 €

Produits à recevoir	Montant
Immobilisations financières	
Clients et comptes rattachés	138 672
Autres créances	0
Disponibilités	0
Dettes fiscales et sociales	0
TOTAL	**138 672**

Charges constatées d'avance = 58 227 €

Les charges constatées d'avance ne sont composées que de charges ordinaires dont la répercussion sur le résultat est reportée à un exercice ultérieur.

Annexes aux comptes annuels (suite)

NOTES SUR LE BILAN PASSIF

Capital social = 38 000 €

Mouvements des titres	Nombre	Val, nominale	Capital social
Titres en début d'exercice	38 000	1	38 000
Titres en fin d'exercice	**38 000**	**1**	**38 000**

L'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes clos au 31/12/2016 a décidé l'affectation de la perte de l'exercice de 137.512 € au compte report à nouveau.

Provisions pour risques et charges = 56 307 €

	A l'ouverture	Dotation	Reprises non-utilisées	Reprises utilisées	A la clôture
Provision pour litige prud'homal	158 395			102 088	56 307
Total	**158 395**			**102 088**	**56 307**

Les litiges provisionnés correspondent principalement à des litiges avec d'anciens salariés. Ils sont partiellement couverts par la garantie de passif octroyée à PROXIAD PARTICIPATIONS dans le cadre de l'acquisition du groupe.

Etat des dettes = 6 788 991 €

Etat des dettes	Montant total	De 0 à 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Etablissements de crédit				
Fournisseurs	3 736 791	3 736 791		
Dettes fiscales & sociales	2 600 959	2 600 959		
Autres dettes	431 707	431 707		
Produits constatés d'avance	19 535	19 535		
TOTAL	**6 788 991**	**6 788 991**		

Dont 311 313 € au titre du compte courant avec la société PROXIAD PARTICIPATIONS.

Charges à payer par postes du bilan = 1 290 176 €

Charges à payer	Montant
Emp. & dettes établ. De crédit	0
Fournisseurs	439 789
Dettes fiscales & sociales	850 387
Autres dettes	
TOTAL	**1 290 176**

Produits constatés d'avance = 19 535 €

Les produits constatés d'avance correspondent aux facturations clients émises par avance sur les prestations au forfait.

Annexes aux comptes annuels (suite)

NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT

Ventilation du chiffre d'affaires = 18 205 823 €

Le chiffre d'affaire de l'exercice se décompose de la manière suivante :

Nature du chiffre d'affaires	Montant HT	Taux
Prestations de services France	18 159 843	99%
Prestations de services Export	45 980	1%
TOTAL	**18 205 823**	**100%**

Reconnaissance du chiffre d'affaires de production vendues de services : la méthode retenue est la méthode à l'avancement des travaux.

Ventilation de l'impôt sur les bénéfices = Néant

Le résultat exceptionnel se compose de pénalités et amendes réglées pour un montant de 2.717 € , ainsi que d'indemnités versées dans les affaires TALEB et CRAMARD pour un montant total de 55.140€

La société PROXIAD ILE DE FRANCE a bénéficié du Crédit d'Impôt Compétitivité Emploi pour un montant de 230 574 €, d'un Crédit Impôt Recherche de 229 096 € au titre de l'exercice 2017.

La société PROXIAD Ile de France ne comptabilise pas d'impôt sur les bénéfices compte tenu de ses déficits disponibles. Ces derniers s'élèvent à 2.024.470€ à la fin de l'exercice.

Le produit d'IS comptabilisé correspond au CIR 2017 pour un montant de 229.096€

Annexes aux comptes annuels (suite)

AUTRES INFORMATIONS

Effectif au 31 décembre 2017

Nature	Nombre
Cadres	142
Etam	6
TOTAL	**148**

Engagements hors bilan

Encours affacturage

Mise en place d'un contrat d'affacturage courant 2013 : les créances subrogées ne figurant pas à l'actif et au passif dès lors que le factor accepte de financer les créances cédées.
L'encours des créances cédées au 31 décembre 2017 s'élève à 1 321 281 €

Provision pour départ à la retraite

L'évaluation des engagements de départ a été réalisée en interne à partir d'un logiciel de calcul des indemnités de départ à la retraite.

Sur une base actuarielle chargée les engagements s'élèvent à 5 112 euros au 31 décembre 2017
Au 31 Décembre 2016, ils s'élevaient à 2.334 Euros.

Ce montant n'a pas fait l'objet d'une comptabilisation dans les comptes sociaux.
Pour cette évaluation, nous avons retenu les hypothèses suivantes :

- application du calcul selon les modalités prévues par la convention collective SYNTEC
- départ à la retraite à l'âge de 65 ans
- taux d'actualisation de 1.30 % avec une hypothèse de rotation des effectifs de 20%.

Autres engagements donnés

Nantissement des titres Proxiad Ile de France au profit de Proxiad Participations.

En date du 3 novembre 2012, la société PROXIAD ILE DE FRANCE s'est porté caution de Proxiad Bulgaria au titre du paiement de toutes pénalités et dommages-intérêts qui pourraient être dus par Proxiad Bulgaria à Boursorama en application du contrat d'exécution et pour le paiement desquels Proxiad Bulgaria se montrerait défaillante.
Cette caution est plafonnée au chiffre d'affaires facturé par Proxiad Bulgaria à Boursorama, soit 706 881€ pour l'année 2012.

Rémunération des dirigeants

La rémunération des Dirigeants n'est pas communiquée car elle reviendrait à dévoiler une rémunération individuelle.

Proxiad Ile de France
Société par actions simplifiée
au capital de EUR 38.000
Siège social : 47 rue de Ponthieu - 75008 Paris
453 473 159 RCS Paris

(la "**Société**")

PROCES VERBAL DES DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE
EN DATE DU 20.07.2018

L'an deux mille dix-huit,

Le 20 juillet à 12 heures,

La soussignée,

La société ProxiAD Participations, société par actions simplifiée, au capital social de EUR 7.800.000, dont le siège social est situé au 47 rue de Ponthieu, 75008, Paris, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro 789.650.033 et représentée par Monsieur Stéphane Levy (l' « **Associé Unique** ») et propriétaire de l'intégralité des actions de la Société, a été appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Approbation des comptes et opérations de l'exercice clos le 31.12.2017 ;
- Affectation du résultat ;
- Approbation des amortissements et dépenses relevant de l'article 39-4 du Code général des impôts ;
- Approbation des conventions visées à l'article L. 227-10 du Code de commerce ; et
- Pouvoir en vue des formalités.

La société KPMG Audit IS, commissaire aux comptes titulaire de la Société, régulièrement convoquée, est absente et excusée.

Après avoir revu notamment :

- Une copie de la lettre d'information adressée au commissaire aux comptes titulaire ;
- Un exemplaire des statuts de la Société ;
- L'inventaire de l'actif et du passif de la Société arrêté au 31.12.2017 ;
- Les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) ;
- Le rapport de gestion du président ;
- Le rapport du commissaire aux comptes sur les comptes de l'exercice ;
- Le rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions réglementées ; et
- Le texte des projets de décisions proposées.

Après avoir revu notamment : la copie de la lettre d'information adressée au commissaire aux comptes titulaire, le rapport de gestion du président, le rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels et le rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions réglementées, l'Associé Unique a pris les décisions suivantes :

Première décision

L'Associé Unique, après avoir revu le rapport de gestion du président et le rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels, approuve, tels qu'ils ont été présentés, les comptes clos le 31.12.2017.

L'Associé Unique approuve également les opérations traduites par ces comptes ou résumées dans ce rapport.

Deuxième décision

L'Associé Unique, sur proposition du président, décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31.12.2017, d'un montant de EUR 173.580 en totalité au compte Report à nouveau qui serait ainsi porté de EUR 2.713.901 à EUR 2.887.481.

L'Associé Unique rappelle, conformément à la loi, que le montant des dividendes mis en paiement au titre des trois derniers exercices et le montant des revenus distribués éligibles et celui des revenus non éligibles à l'abattement de 40% sont les suivants :

Exercice clos le	Distribution éligible à l'abattement	Distribution non éligible à l'abattement
31.12.2016	Néant	Néant
31.12.2015	Néant	Néant
31.12.2014	Néant	Néant

Troisième décision

L'Associé Unique, après avoir pris connaissance du rapport de gestion du président, décide d'approuver les charges et dépenses somptuaires visées à l'article 39-4 du Code général des impôts au cours de l'exercice écoulé, s'élevant à un montant de EUR 0.

Quatrième décision

L'Associé Unique, après avoir pris connaissance du rapport de gestion du président et du rapport spécial du commissaire aux comptes, approuve les conventions conclues au cours de l'exercice précédent qui se sont poursuivies au cours de cet exercice et soumises au régime de l'article L. 227-10 du Code de commerce.

Cinquième décision

L'Associé Unique donne tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait certifié conforme du présent procès-verbal en vue de l'accomplissement de toutes formalités.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé par l'Associé Unique.



Associé Unique
ProxiAD Participations
Représentée par Monsieur Stéphane Levy

KPMG AUDIT IS
Tour EQHO
2 Avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris la Défense Cedex
France

Téléphone : +33 (0)1 55 68 86 66
Télécopie : +33 (0)1 55 68 98 29
Site internet : www.kpmg.fr

ProxiAD Ile-de-France S.A.S.

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2017

ProxiAD Ile-de-France S.A.S.

47, rue de Ponthieu - 75008 Paris

Ce rapport contient 22 pages

Référence : JPV-182-022

KPMG Audit IS,
société française membre du réseau KPMG
constitué de cabinets indépendants adhérents de
KPMG International Cooperative, une entité de droit suisse.

Société par actions simplifiée
inscrite à la Compagnie Régionale
des Commissaires aux Comptes
de Versailles.

Siège social :
KPMG Audit IS
Tour Eqho - 2 avenue Gambetta
92066 Paris la Défense Cedex
Capital : 200 000 €.
Code APE 6920Z - RCS Nanterre
N° Siret : 512 802 653 00026
TVA Union Européenne
FR 96 51 28 02 653

KPMG AUDIT IS
Tour EQHO
2 Avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris la Défense Cedex
France

Téléphone : +33 (0)1 55 68 86 66
Télécopie : +33 (0)1 55 68 98 29
Site internet : www.kpmg.fr

ProxiAD Ile-de-France S.A.S.

Siège social : 47, rue de Ponthieu - 75008 Paris
Capital social : €.38 000

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2017

A l'attention de l'Associé unique de la société ProxiAD Ile-de-France S.A.S.,

Opinion

En exécution de la mission que vous nous avez confiée, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société ProxiAD Ile-de-France S.A.S. relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2017 tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1er janvier 2017 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérification du rapport de gestion et des autres documents qui vous ont été adressés

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Président et dans les autres documents qui vous ont été adressés sur la situation financière et les comptes annuels.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Paris La Défense, le 12 juillet 2018

KPMG Audit IS



Jean-Pierre Valensi
Associé

PROXIAD Ile de France
Comptes annuels clos le
31 décembre 2017

- SOMMAIRE -

Comptes annuels

Bilan - Actif ——— 3
Bilan - Passif ——— 4
Compte de résultat ——— 5

Annexes

Règles et méthodes comptables ——— 8

Comptes annuels

Rubriques	Montant Brut	Amort. Prov.	31/12/2017	31/12/2016
Capital souscrit non appelé				
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Frais d'établissement				
Frais de développement				
Concessions, brevets et droits similaires	14 380	7 670	6 710	8 641
Fonds commercial	3 595 640		3 595 640	3 595 640
Autres immobilisations incorporelles				
Avances, acomptes sur immo. incorporelles				
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel, outillage				
Autres immobilisations corporelles	341 316	147 477	193 839	107 778
Immobilisations en cours				
Avances et acomptes				
IMMOBILISATIONS FINANCIERES				
Participations par mise en équivalence				
Autres participations				
Créances rattachées à des participations				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières	201 111		201 111	285 582
ACTIF IMMOBILISE	**4 152 447**	**155 147**	**3 997 300**	**3 997 640**
STOCKS ET EN-COURS				
Matières premières, approvisionnements				
En-cours de production de biens				
En-cours de production de services				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Avances et acomptes versés sur commandes	1 908		1 908	1 908
CREANCES				
Créances clients et comptes rattachés	3 654 594		3 654 594	2 312 480
Autres créances	1 969 823		1 969 823	1 272 035
Capital souscrit et appelé, non versé				
DIVERS				
Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)				
Disponibilités	92 729		92 729	91 159
COMPTES DE REGULARISATION				
Charges constatées d'avance	58 226		58 226	49 916
ACTIF CIRCULANT	**5 777 280**		**5 777 280**	**3 727 499**
Frais d'émission d'emprunts à étaler				
Primes de remboursement des obligations				
Ecarts de conversion actif				
TOTAL GENERAL	**9 929 728**	**155 147**	**9 774 581**	**7 725 139**

Rubriques	31/12/2017	31/12/2016
Capital social ou individuel (dont versé :)	38 000	38 000
Primes d'émission, de fusion, d'apport		
Ecarts de réévaluation (dont écart d'équivalence :)		
Réserve légale	3 800	3 800
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées (dont rés. Prov. fluctuation cours)		
Autres réserves (dont achat œuvres originales artistes)		
Report à nouveau	2 713 902	2 576 389
RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	173 581	137 512
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
CAPITAUX PROPRES	**2 929 282**	**2 755 702**
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
AUTRES FONDS PROPRES		
Provisions pour risques	56 307	158 395
Provisions pour charges		
PROVISIONS	**56 307**	**158 395**
DETTES FINANCIERES		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		
Emprunts et dettes financières divers (dont empr. participatifs)		
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
DETTES D'EXPLOITATION		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	3 736 791	2 309 121
Dettes fiscales et sociales	2 600 959	2 004 792
DETTES DIVERSES		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	431 707	462 615
COMPTES DE REGULARISATION		
Produits constatés d'avance	19 535	34 514
DETTES	**6 788 991**	**4 811 042**
Ecarts de conversion passif		
TOTAL GENERAL	**9 774 581**	**7 725 139**

Rubriques	France	Exportation	31/12/2017	31/12/2016
Ventes de marchandises				
Production vendue de biens				
Production vendue de services	18 159 843	45 980	18 205 823	15 214 202
CHIFFRES D'AFFAIRES NETS	**18 159 843**	**45 980**	**18 205 823**	**15 214 202**
Production stockée				
Production immobilisée				
Subventions d'exploitation			8 496	858
Reprises sur dépréciations, provisions (et amortissements), transferts de charges			125 063	7 901
Autres produits			13	7
PRODUITS D'EXPLOITATION			**18 339 395**	**15 222 969**
Achats de marchandises (y compris droits de douane)				
Variation de stock (marchandises)				
Achats de matières premières et autres approvisionnements (et droits de douane)				
Variation de stock (matières premières et approvisionnements)				
Autres achats et charges externes			8 390 869	7 989 584
Impôts, taxes et versements assimilés			366 029	301 397
Salaires et traitements			6 066 750	4 358 939
Charges sociales			2 593 182	1 911 117
DOTATIONS D'EXPLOITATION				
Sur immobilisations : dotations aux amortissements			37 573	25 025
Sur immobilisations : dotations aux dépréciations				
Sur actif circulant : dotations aux dépréciations				
Dotations aux provisions				
Autres charges			862 833	712 190
CHARGES D'EXPLOITATION			**18 317 237**	**15 298 252**
RESULTAT D'EXPLOITATION			**22 158**	**-75 283**
OPERATIONS EN COMMUN				
Bénéfice attribué ou perte transférée				
Perte supportée ou bénéfice transféré				
PRODUITS FINANCIERS				
Produits financiers de participations				
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé				
Autres intérêts et produits assimilés				
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges				
Différences positives de change				
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
PRODUITS FINANCIERS				
Dotations financières aux amortissements, dépréciations et provisions				
Intérêts et charges assimilées			19 816	16 585
Différences négatives de change				
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
CHARGES FINANCIERES			**19 816**	**16 585**
RESULTAT FINANCIER			**-19 816**	**-16 585**
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS			**2 342**	**-91 869**

Rubriques	31/12/2017	31/12/2016
Produits exceptionnels sur opérations de gestion		2 861
Produits exceptionnels sur opérations en capital		
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges		
PRODUITS EXCEPTIONNELS		**2 861**
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	57 857	51 045
Charges exceptionnelles sur opérations en capital		
Dotations exceptionnelles aux amortissements, dépréciations et provisions		
CHARGES EXCEPTIONNELLES	**57 857**	**51 045**
RESULTAT EXCEPTIONNEL	**-57 857**	**-48 184**
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise		
Impôts sur les bénéfices	-229 096	-277 565
TOTAL DES PRODUITS	**18 339 395**	**15 225 829**
TOTAL DES CHARGES	**18 165 814**	**15 088 317**
BENEFICE OU PERTE	**173 581**	**137 512**

Annexes

Annexes aux comptes annuels

PREAMBULE

L'exercice social clos le 31/12/2017 a une durée de 12 mois.
L'exercice précédent clos le 31/12/2016 avait une durée de 12 mois.

Le total du bilan de l'exercice avant affectation du résultat est de 9 774 580 €.

Le résultat net comptable est un bénéfice de 173 580 €.

Les informations communiquées ci-après font partie intégrante des comptes annuels qui ont été établis le 30/04/2017 par les dirigeants.

La société Proxiad Participations dont le siège est situé au 47 rue de Ponthieu – 75008 Paris (SIREN : 789650033) établis des états financiers consolidés incluant sa filiale Proxiad Ile de France. La copie de ces états financiers consolidés sera disponible au siège social de Proxiad Participations.

La société PROXIAD ILE DE France faisait partie du périmètre d'intégration fiscale de la société PROXIAD CROISSANCE depuis l'exercice 2009 et jusqu'au 31/12/2012.
A compter du 01/01/2013, la société PROXIAD ILE DE France fait partie du périmètre d'intégration fiscale de la société PROXIAD PARTICIPATIONS.

Les caractéristiques de ce régime sont les suivantes :

- La charge d'impôt sur la société PROXIAD ILE DE FRANCE est comptabilisée comme en l'absence d'intégration fiscale.
- L'impôt sur les sociétés qui aurait été comptabilisé en l'absence d'intégration fiscale serait nul compte tenu des déficits antérieurs.
- L'économie d'impôt qui résulte de l'application de ce régime de fiscalité de groupe est en principe définitivement acquise à la société mère. Néanmoins, les économies d'impôts liées à l'utilisation des déficits des sociétés membres du groupe ne seront que provisoires puisque la filiale concernée pourra toujours les utiliser à son niveau.

REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de bases suivantes :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices,

et conformément au règlement ANC n°2014-03 homologué par arrêté ministériel du 8 septembre 2014

La méthode retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode du coût historique.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

a) les immobilisations

Les immobilisations incorporelles et corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires) conformément aux normes CRC 2002-10 et CRC 2004-06 qui ont été appliqué depuis le premier exercice clos le 31 décembre 2005.

Les tests de dépréciation du fonds commercial ont été réalisés selon les prescriptions des articles 214-6 à 214-9 du PCG.

Fonds commercial
En application des dispositions relatives au règlement CRC 2004-01 le mali issu de la transmission universelle de patrimoine de la société Syntonia dans la société Proxiad Ile de France a été affecté en actif incorporel en totalité pour 3 595 640 €.

Le Fonds commercial est évalué à la clôture de l'exercice à la valeur d'usage déterminée en retenant les critères appropriés au fond commercial concernée.

Suite à la transposition, au 1er janvier 2012 de la directive comptable européenne sur les actifs (2013/34/UE) et à la publication du Règlement ANC n°2015-06 du 23 novembre 2015, une analyse relative aux malis techniques a été effectuée.
L'analyse réalisée sur le mali technique a conduit à conserver la comptabilisation en immobilisations incorporelles.

Les plans d'amortissements des immobilisations ont été établis suivant la durée prévue d'utilisation des biens, à savoir :

Logiciel : 1 ou 3 ans en mode linéaire
Installation et agencement : 5 ans en mode linéaire
Mobilier et matériel de bureau : 8 ans en mode linéaire
Matériel informatique : 3 ans en mode linéaire
Mobilier : 5 à 8 ans en mode linéaire

b) Créances et dettes

Les créances et dettes sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est constituée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur nominale.

c) Crédit d'Impôt Compétitivité Emploi

Le CICE a été comptabilisé en diminution des charges de personnel comme cela est prévu dans les dispositions légales.

Le CICE des exercices 2013, 2014, 2015, 2016 et 2017 n'ont pas pu être imputés car le groupe d'intégration fiscale n'était pas redevable de l'Impôt sur les Sociétés. Il sera remboursé par l'Administration Fiscale à l'expiration du délai de 3 ans.

Ce CICE a pour objet de financer la compétitivité des entreprises à travers notamment des efforts en matière d'investissements, de formation, de recrutement, de prospection de nouveaux marchés, de constitution du fonds de roulement.

Il ne pourra ni financer une hausse de la part des bénéfices distribués, ni augmenter les rémunérations des dirigeants.

d) Provisions pour risques et charges

Des provisions sont constatées lorsque l'entreprise a une obligation à l'égard d'un tiers et qu'il est probable ou certain que cette obligation provoquera une sortie de ressources au bénéfice de ce tiers sans contrepartie équivalente.
L'estimation des provisions correspond à la sortie des ressources qu'il est probable que la société devra supporter pour remplir son obligation.

e) Changement de méthode de présentation et d'évaluation

Néant

FAITS MARQUANTS

a) Continuité de l'exploitation :

A la date de clôture, les capitaux propres de la société sont positifs. Néanmoins, l'état du passif exigible est supérieur à l'état de l'actif disponible. La continuité de l'exploitation dépend de l'engagement de soutien financier de la société mère ProxiAD Participations.

EVENEMENTS POST-CLOTURE

Néant.

Annexes aux comptes annuels (suite)

NOTES SUR LE BILAN ACTIF

Actif immobilisé

Les mouvements de l'exercice sont détaillés dans les tableaux ci-dessous :

Immobilisations brutes = 4 115 213 €

Actif immobilisé	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles	3 607 736	2 284		3 610 020
immobilisations corporelles	221 896	119 418		341 316
immobilisations financières	285 581	2 907	87 377	201 111
TOTAL	**4 115 213**	**124 609**	**87 377**	**4 152 447**

Amortissements et provisions d'actif =115 146 €

Amortissements et provisions	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles	3 455	4 215		7 670
Immobilisations corporelles	114 119	33 357		147 476
TOTAL	**117 574**	**37 572**		**155 146**

Détail des immobilisations corporelles, et amortissements en fin de période

Nature des biens immobilisés	Montant	Amort.	Valeur nette	Durée
Inst/agenc. Divers	132 307	22 243	110 064	5 ans
Mat. Bureau & informatique, mobilier	209 008	125 233	83 775	3 - 8 ans
TOTAL	**341 315**	**147 476**	**193 839**	

Etat des créances = 5 885 662 €

Etat des créances	Montant brut	A un an	A plus d'un an
Actif immobilisé	201 111	132 328	68 783
Actif circulant & charges d'avance	5 684 551	5 684 551	
TOTAL	**5 885 662**	**5 816 879**	**68 783**

Dont 1 326 766 € au titre des comptes courants avec la société mère du Groupe du groupe d'intégration fiscale, PROXIAD PARTICIPATIONS.

Annexes aux comptes annuels (suite)

Produits à recevoir par postes du bilan = 138 672 €

Produits à recevoir	Montant
Immobilisations financières	
Clients et comptes rattachés	138 672
Autres créances	0
Disponibilités	0
Dettes fiscales et sociales	0
TOTAL	**138 672**

Charges constatées d'avance = 58 227 €

Les charges constatées d'avance ne sont composées que de charges ordinaires dont la répercussion sur le résultat est reportée à un exercice ultérieur.

Annexes aux comptes annuels (suite)

NOTES SUR LE BILAN PASSIF

Capital social = 38 000 €

Mouvements des titres	Nombre	Val, nominale	Capital social
Titres en début d'exercice	38 000	1	38 000
Titres en fin d'exercice	**38 000**	**1**	**38 000**

L'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes clos au 31/12/2016 a décidé l'affectation de la perte de l'exercice de 137.512 € au compte report à nouveau.

Provisions pour risques et charges = 56 307 €

	A l'ouverture	Dotation	Reprises non-utilisées	Reprises utilisées	A la clôture
Provision pour litige prud'homal	158 395			102 088	56 307
Total	**158 395**			**102 088**	**56 307**

Les litiges provisionnés correspondent principalement à des litiges avec d'anciens salariés. Ils sont partiellement couverts par la garantie de passif octroyée à PROXIAD PARTICIPATIONS dans le cadre de l'acquisition du groupe.

Etat des dettes = 6 788 991 €

Etat des dettes	Montant total	De 0 à 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Etablissements de crédit				
Fournisseurs	3 736 791	3 736 791		
Dettes fiscales & sociales	2 600 959	2 600 959		
Autres dettes	431 707	431 707		
Produits constatés d'avance	19 535	19 535		
TOTAL	**6 788 991**	**6 788 991**		

Dont 311 313 € au titre du compte courant avec la société PROXIAD PARTICIPATIONS.

Charges à payer par postes du bilan = 1 290 176 €

Charges à payer	Montant
Emp. & dettes établ. De crédit	0
Fournisseurs	439 789
Dettes fiscales & sociales	850 387
Autres dettes	
TOTAL	**1 290 176**

Produits constatés d'avance = 19 535 €

Les produits constatés d'avance correspondent aux facturations clients émises par avance sur les prestations au forfait.

Annexes aux comptes annuels (suite)

NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT

Ventilation du chiffre d'affaires = 18 205 823 €

Le chiffre d'affaire de l'exercice se décompose de la manière suivante :

Nature du chiffre d'affaires	Montant HT	Taux
Prestations de services France	18 159 843	99%
Prestations de services Export	45 980	1%
TOTAL	**18 205 823**	**100%**

Reconnaissance du chiffre d'affaires de production vendues de services : la méthode retenue est la méthode à l'avancement des travaux.

Ventilation de l'impôt sur les bénéfices = Néant

Le résultat exceptionnel se compose de pénalités et amendes réglées pour un montant de 2.717 € , ainsi que d'indemnités versées dans les affaires TALEB et CRAMARD pour un montant total de 55.140€

La société PROXIAD ILE DE FRANCE a bénéficié du Crédit d'Impôt Compétitivité Emploi pour un montant de 230 574 €, d'un Crédit Impôt Recherche de 229 096 € au titre de l'exercice 2017.

La société PROXIAD Ile de France ne comptabilise pas d'impôt sur les bénéfices compte tenu de ses déficits disponibles. Ces derniers s'élèvent à 2.024.470€ à la fin de l'exercice.

Le produit d'IS comptabilisé correspond au CIR 2017 pour un montant de 229.096€

Annexes aux comptes annuels (suite)

AUTRES INFORMATIONS

Effectif au 31 décembre 2017

Nature	Nombre
Cadres	142
Etam	6
TOTAL	**148**

Engagements hors bilan

Encours affacturage

Mise en place d'un contrat d'affacturage courant 2013 : les créances subrogées ne figurant pas à l'actif et au passif dès lors que le factor accepte de financer les créances cédées.
L'encours des créances cédées au 31 décembre 2017 s'élève à 1 321 281 €

Provision pour départ à la retraite

L'évaluation des engagements de départ a été réalisée en interne à partir d'un logiciel de calcul des indemnités de départ à la retraite.

Sur une base actuarielle chargée les engagements s'élèvent à 5 112 euros au 31 décembre 2017
Au 31 Décembre 2016, ils s'élevaient à 2.334 Euros.

Ce montant n'a pas fait l'objet d'une comptabilisation dans les comptes sociaux.
Pour cette évaluation, nous avons retenu les hypothèses suivantes :

- application du calcul selon les modalités prévues par la convention collective SYNTEC
- départ à la retraite à l'âge de 65 ans
- taux d'actualisation de 1.30 % avec une hypothèse de rotation des effectifs de 20%.

Autres engagements donnés

Nantissement des titres Proxiad Ile de France au profit de Proxiad Participations.

En date du 3 novembre 2012, la société PROXIAD ILE DE FRANCE s'est porté caution de Proxiad Bulgaria au titre du paiement de toutes pénalités et dommages-intérêts qui pourraient être dus par Proxiad Bulgaria à Boursorama en application du contrat d'exécution et pour le paiement desquels Proxiad Bulgaria se montrerait défaillante.
Cette caution est plafonnée au chiffre d'affaires facturé par Proxiad Bulgaria à Boursorama, soit 706 881€ pour l'année 2012.

Rémunération des dirigeants

La rémunération des Dirigeants n'est pas communiquée car elle reviendrait à dévoiler une rémunération individuelle.